

infos **PLÉMET** **LA FERRIÈRE**

Bulletin municipal Octobre / Novembre / Décembre 2023

AU REVOIR 2023

BONJOUR 2024

Sommaire

« Ça s'est passé sur Plémet et La Ferrière » P. 3 à 8

- Vie Locale
- Travaux
- La Médiathèque
- Nos écoles et collèges

Conseil Municipal P. 9 à 12

- Séance du 27 Septembre 2023
- Séance du 9 Novembre 2023

En bref P. 13 à 17

- La Poste / Mairie
- EHOP / Groupe SACPA
- Démarches Administratives
- Que faire en cas de perte/vol de document officiel
- Cartes grises - Permis de conduire
- Vigilance sur les appareils de chauffage
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- Composteurs / Ramassage poubelles
- Dossier de demande de subventions
- Calendrier Ordures ménagères

Vie Associative P. 18 à 22

- Concert "Des chansons plein la tête"
- Swing 22
- Familles rurales
- Les dansous du Ridor ● Vocalizon
- La Ferrière Activ'
- Les Ateliers Loisirs et Créations
- Espoir Plémétais – Octobre Rose
- Les Amis de Karlsruhe
- Toujours Belle la Vie

Instant détente P. 23

- A vos casseroles ● Sudoku
- Calendrier des fêtes ● Dictons

État civil - Mémento P. 24

Permanences

- RGPD ● Coordonnées mairie
- Permanences
- Service Enfance
- Maison des Services Publics de Loudéac
- Horaires des déchetteries
- Les Urgences

— Ours —

Dépôt légal : 1400 2021

Tirage : 1 200 ex.

Rédaction et publication
Mairie de Plémet

Directrice de la publication :
Chantal Nevo

Impression : Imprimerie Le Maire

Les services de la mairie restent joignables
au téléphone au **02.96.25.61.10**
ou par mail : accueil@plemet.fr

EDITO

Ouf, nous y sommes... ou presque. Nous sommes enfin au bout de nos travaux dans le centre bourg. La mise en conformité de nos réseaux rue de la liberté, rue de la gare, place Leclerc, et rue du 6 août est terminée. Les aménagements sont en cours de finition avec les marquages qui devraient se faire en début d'année ainsi que la concrétisation des espaces verts par nos services techniques. Je remercie sincèrement non seulement les riverains qui ont subi ces travaux depuis plusieurs mois, les visiteurs des communes voisines qui ne savaient plus par où passer, mais surtout, je tiens à remercier nos commerçants qui ont été compréhensifs malgré cette « galère » quotidienne.

Nous avons également eu le privilège d'obtenir cette année la première fleur du label « villes et villages fleuris ». Nous n'allons pas nous arrêter en si bon chemin et allons nous fixer l'objectif de la 2^e fleur dans les prochaines années. Merci aux services techniques et en particulier aux espaces verts.

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année. Au nom du conseil municipal je vous souhaite une très bonne année 2024. Qu'elle vous apporte le meilleur à vous et à vos proches. Je souhaite que notre commune reste pour chacun d'entre vous un lieu de sérénité où il peut se ressourcer et se sentir entouré, malgré un contexte national et international complexe. J'ai une pensée particulière pour les personnes qui ont vécu des situations difficiles en 2023. Je leur souhaite de trouver l'apaisement et le réconfort nécessaires durant cette nouvelle année. J'aurai l'occasion le 12 janvier à Plémet ou le 14 janvier à La Ferrière de vous exprimer de vive voix,

avec l'équipe municipale, mes meilleurs vœux. Ce sera l'occasion, une fois de plus, d'échanger avec vous sur l'année écoulée et les projets à venir de notre commune. Mais ce sera aussi l'occasion de partager un temps convivial.

En cette nouvelle année, je tiens à saluer l'engagement des élus qui m'entourent et profite de ces lignes pour les en remercier chaleureusement. Tous ont à cœur, comme moi, de maintenir une qualité de vie exemplaire à PLEMET. Je souhaite également profiter de cet édito pour mettre en lumière le travail de nos agents. Qu'ils travaillent aux écoles, à la cuisine centrale, à la maison de l'enfance, aux sports, aux services techniques, aux services administratifs, à la bibliothèque, tous ont la même volonté de préserver et d'améliorer la qualité de vie de notre commune. Nous avons des services de proximité de qualité, de nombreux bâtiments, infrastructures sportives et espaces verts qui les mobilisent tout au long de l'année.

J'appelle de tous mes vœux une année clémente à nos agriculteurs qui sont en première ligne face au changement climatique et leur exprime notre soutien sans faille dans ces moments complexes pour la profession. Les soutenir c'est, entre autres choses, mettre en valeur leur production et consommer local. Merci à nos commerçants à qui je souhaite également une très bonne année, ainsi qu'à tous les professionnels de Plémet. A tous, je vous renouvelle mes vœux pour que 2024 réponde à toutes vos espérances.

Avec mon dévouement,

Chantal NEVO, Maire

L'actualité de la commune sur votre smartphone

A ce jour, près de 1030 personnes sont connectées sur notre application. Cette application vous permet de recevoir des messages géolocalisés de type « alertes » : vigilance météo, travaux, etc.

L'application « zéro contraintes » : Gratuite et illimitée, sans inscription, sans publicité, respectueuse de la vie privée (aucune collecte de données personnelles n'est effectuée lors du téléchargement de l'application).

Télécharger l'application gratuitement via les boutiques en ligne : Google play (Android) ou Apple store (Iphone). Une fois téléchargée, il ne vous reste plus qu'à scanner le QR code de la Mairie ou d'ajouter le code @22210



10 ans Maison de l'Enfance



La maison de l'enfance de Plémet qui regroupe trois services : le multi-accueil (enfants de 0 à 3 ans), l'accueil périscolaire de l'école publique et l'ALSH (géré par l'association Familles Rurales) a ouvert ses portes il y a maintenant 10 ans.

A cette occasion, en présence d'Alain Cadec sénateur, Béatrice Boulanger et Romain Boutron, conseillers départementaux, Dominique Grall et Evelyne Baud, l'ensemble des anciennes familles et les familles actuelles était conviés à venir célébrer cet événement le 30 septembre dernier. Elles étaient invitées à déambuler dans l'ensemble de la Maison de l'enfance pour y redécouvrir les lieux mais aussi l'exposition idéale réalisée par les enfants eux-mêmes. Ce temps festif s'est clôturé par un moment convivial et l'inauguration du parcours sensoriel réalisé par les lycéens du CFA de Merdrignac dans le jardin du multi-accueil.



Repas des Aînés



Les repas de CCAS se sont tenus dans la convivialité avec un chaleureux repas et les après-midis dansants.

Les aînés présents :

- Plémet : Victoire PENHARD et André BLOT
- La Ferrière : Robert RIO et Simone RIO

Tempête

Lors du passage de la tempête, nous avons déploré plusieurs chutes de branches et d'arbres sur la commune notamment dans le parc de la mairie et le long des routes. Les coupures d'électricité et de téléphone ont perturbé notre vie quotidienne pendant plusieurs jours, voire semaines.



1ère fleur



Le concours des villes et villages fleuris a primé Plémet qui obtient sa 1ère fleur. C'est une belle récompense pour le service Espaces Verts qui œuvre à l'embellissement. La commune a décroché ce prix si attendu. La visite du jury départemental s'est déroulée au mois d'août et le diplôme officiel a été remis le 24 novembre lors de la cérémonie qui s'est déroulée à Rennes.



Travaux

Elagage et entretien des arbres le long des voies et chemins communaux :

Depuis quelques années, la commune a constaté que l'élagage et l'entretien des arbres n'étaient pas toujours bien réalisé par les propriétaires le long des voies et chemins communaux.

Nous rappelons que chaque propriétaire est responsable de l'entretien et des dégâts que peut occasionner la chute de branche et d'arbres sur le domaine public.

La commune de Plémet adresse tous les ans un courrier lorsqu'elle rencontre un problème d'entretien. Pour nous aider, merci à vous de vérifier vos arbres et haies afin de prévoir un entretien si besoin. Pour rappel :

L'article L. 2212-2-2° du Code général des collectivités territoriales prévoit que : « Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procèderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. »

Marché de Noël

La 1ère édition du marché de Noël organisée par la municipalité a été un succès. Petits et grands ont pu se restaurer et trouver leurs derniers achats de Noël. Nous remercions vivement les tenanciers des divers stands, les commerçants ainsi que les conseillers municipaux qui ont œuvré pour cette belle journée.

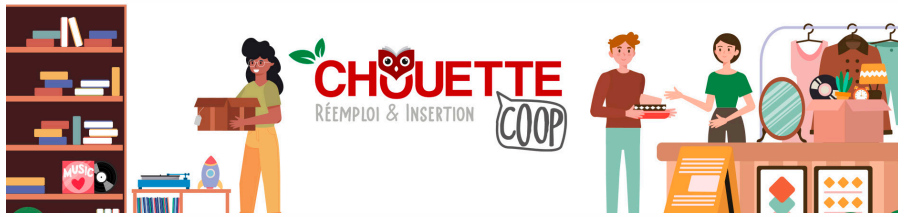


Travaux rue du 6 août



Les travaux de la rue de la gare, de la place Leclerc ainsi que de la rue du 6 août sont enfin terminés. Ceci n'est plus qu'un lointain souvenir. C'est avec satisfaction que nous pouvons circuler librement dans notre bourg.

La Médiathèque



La commune de Plémet vient de signer une convention avec la structure coopérative bretonne ChouetteCoop par Book Hémisphères spécialisée dans la collecte de livres d'occasion et autres produits culturels. Un service gratuit pour les citoyens. Une Boîte à Culture sera mise à disposition dans le hall de la mairie tout au long de l'année pour pouvoir y faire vos dons. Ils aideront également la médiathèque à donner une seconde vie aux documents lors du désherbage des collections. L'objectif de cette société coopérative d'intérêt collectif est de développer l'économie circulaire, la promotion et le développement de la culture via la collecte régionale, le tri et la vente de livres, tout en accompagnant des personnes en insertion.

Concrètement pour les citoyens de Plémet c'est de permettre le dépôt de leurs documents en bon état et en quantité raisonnable, trop ancien pour être repris par la médiathèque ou dont la médiathèque n'aurait pas les droits de prêt (CD et DVD). Vous pouvez également déposer certains ouvrages dans la cabine à livre près de la salle du Minerai qui fonctionne bien et reste à votre disposition.

Cette Boîte à Culture sera mise en place le 8 janvier 2024 dans le hall de la mairie. **Plus d'information sur le fonctionnement sur le site internet : <https://www.bookhemispheres.org/>**



BIBLIOTHEQUE PLEMET

PROGRAMME JANVIER 2024

Jeudi 4 Janvier à 10h Salle des fêtes

FANTASIE POLAIRE SPECTACLE PETITE ENFANCE - 6 mois à 5 ans
Durée : 25 min.
FANTASIE D'HIVER... Un petit conte d'hiver et d'amitié, tout en douceur et en gaieté. Gratuit - **Sur réservation ! Places limitées.**

Mardi 9 18H 19H30 **CAFÉ LECTURE**
Écouter - découvrir - partager
Un moment convivial où sont présentées les nouveautés et où l'on écoute ou échange sur nos lectures.

Mercredi 18 10H 10H45 **BÉBÉS LECTEURS**
0-3 ans - accompagné d'un adulte

Mercredi 10 16H30 18H00 **PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE**
Dernier entraînement pour les petits champions de la lecture avant la finale locale le vendredi 19 à 16h30.

Mercredi 17 16H30 18H00 **RENCONTRE TRICOT & CROCHET**
Tous public. Débutant à expert. Venez tricoter et crocheter avec Marie-Line. Moment convivial pour tous.

Mercredi 24 16H00 18H00 **JEUX DE LA LUDOTHEQUE**
Venez jouer à des jeux sur le thème du corps.

Mercredi 31 16H00 18H00 **ACTIVITÉ MANUELLE**
Thème à venir. Sur réservation - Place limitée - De 7 à 77 ans et +

Jeudi 18 Nuit de la lecture 13h30-20h



PLEMET NUIT DE LA LECTURE

JEUDI 18 JANVIER 2024

La tenue pyjama et le doudou sont acceptés et même vivement recommandé !

Finale locale Les petits champions de la lecture (Groupe école Simone Veil)

Les enfants des classes de CM1-CM2 de l'école publique Simone Veil ont travaillé en classe des lectures à voix haute. Ils liront devant un jury et un représentant sera désigné pour représenter les classes à la finale départementale à Loudéac.
13h30 - 16h (prévisionnel)

Réalisation collective d'une frise de silhouettes

Passé à la bibliothèque et laisse ta silhouette dessinée se joindre et se fondre à celles des autres. En libre accès.
16h30-18h30

Lectures pyjama à partir de 4 ans

Viens découvrir des histoires sur le thème du corps et du mouvement et apporte ton doudou, tes chaussons et ton pyjama !
17h00-17h30 Enfants de l'accueil périscolaire et tous publics

Bébés Lecteurs en pyjama 0-3ans

Lecture de contes et comptines sur le thème du corps avec Christelle du service Petite enfance via le Relais petite enfance et le dispositif « Berce ô culture ». Inscrivez-vous auprès de la médiathèque.
17h30-18h15

Conférence Les émotions et le corps avec Magali Botté - Adultes

Votre corps vous parle : écoutez-le ! Venez découvrir à quel point les émotions et le corps sont étroitement liés. Comment décrypter les messages d'alerte de notre corps ? Comment faire le lien entre notre corps physique qui peut souffrir et les émotions ? Ainsi, vous pourrez résoudre vos problèmes physiques, personnels, professionnels naturellement !
19h à 20h

Exposition ludique sur le thème du corps

Des éléments à manipuler, à toucher, à jouer pour appréhender la constitution de notre corps et son fonctionnement.

Afin de préparer au mieux votre accueil la réservation est recommandée.

Ecole Saint-Joseph PLEMET



Rentrée 2023

Pour cette rentrée 2023, l'école Saint-Joseph accueille 150 élèves inscrits répartis en 6 classes, trois nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Louise Le Calvé, Julie Angougeard, Sabrina Rose.

La répartition pédagogique est suivante :

Myriam Guiguen avec Laëtitia Demoy (ASEM) accueille les PS-MS. Les MS GS sont avec Anne-Laure Le Luyer et Julie Angougeard (le vendredi) et Stéphanie Languille (ASEM). Les CP-CE1 sont pris en charge par Andréa Le Roux et Julie Angougeard (le mardi). Les CE1-CE2 sont avec Gaëlle Héno (mi-temps) et Louise Le Calvé (mi-temps) ; les CM1-CM2 A avec Nicolas Hamonou. Les CM1-CM2 B avec Jean-François Guéhenneux (Directeur) et Sabrina Rose sur la décharge de direction.

Critina Marellec sert au service de la cantine avec Nadine Olivier et Stéphanie Morel.

Les élèves de maternelle profiteront des travaux de rénovation qui ont été effectués cet été.

Le projet pédagogique retenu cette année sont « les Jeux olympiques ». Les élèves d'élémentaires participeront au dispositif Ecole et Cinéma. Dans ce cadre, les élèves de maternelle et d'élémentaires iront voir un spectacle au palais des congrès. L'école a eu la chance d'accueillir au mois d'octobre, Michel Ocelot, le réalisateur de films d'animation, notamment de Kirikou. Les élèves de CP, CE1, CE2 iront en classe de découverte à Branféré en février 2024.

L'école intègre cette année le dispositif européen Erasmus et le Consortium Ophelia. L'équipe pédagogique partira en mobilité en européenne pour se former à l'anglais, pour mieux l'enseigner auprès des élèves.

Diverses animations sportives et culturelles verront le jour tout au long de l'année, en lien avec les jeux olympiques.
Ecole privée Saint-Joseph

Rentrée 2023

Pour cette rentrée 2023, l'école Saint-Joseph accueille 150 élèves inscrits répartis en 6 classes, trois nouvelles enseignantes intègrent l'équipe : Louise Le Calvé, Julie Angougeard, Sabrina Rose.



Ecole Publique Simone VEIL

Classes maternelles

Depuis la rentrée de septembre 2023, le dispositif de classes dédoublées a été élargi à la Grande Section : l'école a bénéficié d'une ouverture de classe pour les Grandes sections. Cela permet aux enfants d'étudier dans d'excellentes conditions, en effet, l'effectif des classes de Grande section ne dépasse pas 13 élèves. L'individualisation et la flexibilité dans le fonctionnement de ces classes dédoublées sont un atout majeur pour la réussite de tous les élèves.

Une première rencontre entre les enfants de Maternelle des écoles de La Prénessaye, La Chèze, La Ferrière et Plémet, a eu lieu le 12 octobre au Pont-Querra. Il s'agissait d'une randonnée jalonnée de petits ateliers en lien avec une histoire de doudous préalablement étudiée en classe.



cueillir les pommes, ils les ont goûtées, comptées, triées en fonction de la couleur et surtout ils ont élaboré en classe de nombreuses recettes à partir des pommes : chaussons aux pommes, jus de pomme, compote, pommes au four, quatre-quarts aux pommes !



Dans le courant du mois de décembre, les écoliers de Maternelle se sont rendus au cinéma de Loudéac pour assister à la projection d'un film d'animation sur le thème de Noël. Le Père Noël est également passé rendre visite aux élèves à l'école ! Les élèves préparent en classe des cartes de vœux à destination des résidents de l'EHPAD voisin.

Dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de Maternelle se sont rendus au verger d'Uzel au mois d'octobre, ils ont appris à

Enfin, comme les années précédentes, la classe spécifique de « toute petite section » scolarise les plus jeunes écoliers, dès l'âge de 2 ans, avec un effectif réduit et des conditions d'accueil adaptées à leurs besoins. Grâce à ce dispositif qui facilite la co-éducation entre parents, ATSEM et enseignante, les écoliers peuvent être accueillis en classe même si la propreté n'est pas totalement acquise !

« Beaucoup d'enthousiasme ce jeudi 7 décembre chez les 46 CM1-CM2 de l'école Simone Veil à Plémet à l'idée de découvrir le vélodrome de Bretagne. Le parcours d'obstacles et celui de sécurité routière leur ont permis de pratiquer le vélo dans l'enceinte de la nouvelle piste. S'en est suivi un riche moment d'échanges avec Alexandre Léauté, quadruple médaillé olympique en paracyclisme. Le jeune champion leur a expliqué son quotidien de sportif de haut niveau et a très bien su leur faire comprendre la clé de sa réussite : la persévérance. »



Collège Notre Dame de la Clarté

Le collège s'engage !

Se préoccuper du réchauffement climatique c'est bien. On en voit suffisamment les effets pour cela. S'initier aux gestes éco-responsables, c'est mieux ! Et voir l'écologie sous un jour positif et constructif, c'est encore mieux !

C'est pourquoi le collège s'engage dans une démarche écologique résolument optimiste et surtout active en suivant tout au long de l'année un mot fil « ArbreS ». Ce mot possède un sens pluriel : les arbres de la forêt, les arbres généalogiques, les arbres poétiques, une ville arbre, arbre carte mentale, arbre de vie....

Il symbolise à la fois : force, racine, fragilité, temps. Il est vie, renouveau, arborescence, canopée. Chaque professeur dans sa matière s'engage à relier ce mot à sa discipline, à s'en emparer et l'intégrer dans un cours, un projet, une réalisation. Chaque action permettra aux élèves de faire du lien entre les matières, de constater l'interdépendance des éléments, de les sensibiliser aux problématiques actuelles sur l'écologie, le réchauffement climatique, l'énergie et ainsi de développer leur conscience écologique non dans une culpabilité subie mais dans des actions dynamiques et valorisantes !

Pour ce faire, des actions seront menées tout au long de l'année.

La première a eu lieu lors de la marche de début d'année d'août. La seconde a eu lieu Vendredi 6 octobre, lorsque nous avons emmené les 6e aux archives départementales à Saint-Brieuc pour



visiter l'exposition proposée « Les archives sortent du bois, l'histoire des forêts en Côtes d'Armor ». A cette occasion, ils ont complété des fiches proposées par les archives et sélectionnées par leurs professeurs d'histoire-géographie, SVT et français. Nous avons profité de cette journée pour visiter aussi la maison Saint-Yves et surtout la chapelle qui a été décorée par les Seiz Breur (mouvement artistique pour le renouveau de l'art Breton) dont c'est le centenaire cette année. Ils ont ainsi pu apprendre que Jeanne Malivel une des artistes de ce mouvement est native de Loudéac et est honorée en ce moment même à la médiathèque de Loudéac.

Un ensemble d'ouvrages de la médiathèque de Loudéac sur l'arbre et la forêt est en dépôt au CDI en octobre, novembre et empruntables.

Une Exposition est mise en place sur la famille de mosaïstes Odorico (prêtée par le Musée de Bretagne) qui a énormément produit d'œuvres en Bretagne en novembre et décembre. Elle sera accompagnée d'un atelier mosaïque en lien avec le mot ArbreS.

Une sortie en vélo tout le collège Plémet-Loudéac par la voie verte sera organisée en fin d'année.

Bien d'autres actions enrichiront ce projet au long cours.



Collège Louis Guilloux

Cross ELA des élèves de cycle 3 du REP de Plémet

Les CM1, CM2 des écoles publiques du REP de Plémet et les 6èmes du collège Louis Guilloux de Plémet se sont réunis vendredi 10 novembre au stade du collège pour une course en faveur de l'association Ela.

Ce matin-là, près de 120 élèves ont couru ensemble autour du stade. Chaque coureur s'était fixé un objectif de course d'une durée allant de 14 à 22 minutes.

Cette course " Mets tes baskets et bats la maladie" a pour objectifs de sensibiliser les élèves au respect, à la différence et au handicap.

En amont de la course, les élèves ont été sensibilisés sur les leucodystrophies par une petite vidéo visionnée en classe et certains d'entre eux ont également participé à la dictée d'Ela.

Cette rencontre sportive et solidaire a été très appréciée de tous. Les élèves ont tous été félicités pour leur courage et leur solidarité.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 FONCIER ET URBANISME

Mme le Maire fait part au conseil municipal que deux conventions entre ENEDIS et la Commune sont nécessaires dans le cadre de la régularisation des conventions signées sous seing privé en décembre 2018 concernant la mise en place d'une installation électrique souterraine et d'un poteau électrique sur les parcelles 183 D 1810 et 183 D 1719 sise « le Clos d'en Haut » et « rue des Fraîches ».

Vote à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer ces conventions et tout document se rapportant à ce dossier.

2 FINANCES

BUDGET LOTISSEMENT DU COURTIL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Mme le Maire fait état des crédits inscrits au budget Lotissement du Courtil pour 2023, à savoir 75.000 € de crédits au compte 605 « travaux ».

Mme le Maire précise que l'estimatif des travaux remis par le Maître d'œuvre pour la voirie est de 99.435 € HT. Les travaux comprennent une offre de base en voirie et une option en espaces verts.

Mme le Maire propose d'inscrire des crédits supplémentaires au compte 605 « travaux » compte tenu de l'estimatif et des crédits inscrits au budget 2023 en prévision de l'ouverture des offres remises par les candidats pour ces travaux et de leur analyse par le maître d'œuvre.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION ECOLE ST LOUIS DE MONTFORT DE LA CHEZE

Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de subvention faite par l'école St Louis de Montfort de La Chêze. 12 enfants du territoire de Plémet sont inscrits dans cette école pour l'année scolaire 2022/2023. Mme le Maire propose à l'assemblée de reconduire le montant de 30 € alloué par enfant du territoire. Mme Delphine BEUREL ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité.

SUBVENTION ECOLE STE ANNE DE LOUDEAC – SUBVENTION DISPOSITIF CLASSE ULIS

Mme le Maire présente la demande de subvention émanant de l'école Ste Anne de Loudéac pour l'année scolaire 2022-2023. Mme le Maire a précisé que cette subvention participe au fonctionnement du dispositif de classe ULIS. Cet établissement a accueilli durant l'exercice scolaire un enfant domicilié à Plémet.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide financière de 500€ qui sera prélevée sur le compte 6558 « Autres contributions obligatoires ».

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET CUISINE CENTRALE – TARIF POUR LE REPAS DES VISITEURS A LA RESIDENCE DE LA CROIX GREAU

Mme le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif pour les repas pris par des personnes extérieures à la résidence de la Croix Gréau. – repas confectionné par les agents de la Cuisine Centrale.

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante fixe ce tarif à 10 € Hors Taxes par personne.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION – ACQUISITION MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Mme le Maire présente à l'assemblée que la Région Bretagne propose des subventions très avantageuses pour l'acquisition mutualisée de matériel d'entretien des espaces verts. Le taux de subvention peut atteindre 40%.

La municipalité de Plémet envisage de saisir cette occasion en faisant l'acquisition d'un décompacteur d'une valeur de 25 923.84€ TTC et d'un aérateur scarificateur estimé à 10 560€ TTC. Ces achats pourraient être mutualisés avec la commune de La Prénessaye.

Cet investissement est, bien évidemment, conditionné à l'obtention de la subvention régionale.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour ce matériel. La répartition projetée est la suivante : 1/3 pour La Prénessaye et 2/3 pour la commune de Plémet.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour l'achat mutualisé d'un décompacteur et d'un scarificateur-aérateur.

3 TRAVAUX

SDE – RÉNOVATION DES HORLOGES DE COMMANDES DU CENTRE VILLE ET DANS LA SALLE DE LA HERSONNIERE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite auprès du SDE pour une étude de la rénovation des horloges commandes du bourg et dans la salle de la Hersonnière.

Mme le Maire précise que le coût total de l'opération a été estimé à 11.350 € et que compte tenu du règlement financier du SDE et de la qualification de la Commune en R50 (caractère rural au sens du réseau électrique et contribution de la Commune au SDE à hauteur de 50 % de la taxe TCCFE du territoire), la participation de la Commune serait de 6.831,02 €.

Nature des travaux	Montant des travaux	Montant de la participation communale
Uniformisation des horloges dans le centre bourg	10.400 € TTC	6.259,26 €
Remplacement de l'horloge existante dans la salle de la Hersonnière	950 € TTC	571,76 €
Total	11.350 € TTC	6.831,02 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette opération.

SDE – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU LOTISSEMENT LE COURTIL

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite auprès du SDE pour une étude de l'éclairage public au lotissement du Courtil.

Mme le Maire précise que deux solutions techniques existent pour ces travaux pour lesquels le coût de l'opération est estimé à 15.500 € ou 27.100 € TTC selon l'option choisie.

1ère solution technique : version non autonome : les travaux consistent en le déroulage de câbles EP sous fourreau existant et la fourniture et la pose de 6 lanternes LED sur candélabre en acier galvanisé peint hauteur 6 m et le raccordement.

2nde solution technique : version autonome : fourniture et pose de 6 ensembles lanternes LED sur candélabre avec panneaux solaires et raccordement.

Nature des travaux	Montant des travaux	Montant de la participation communale
1ère solution technique : version non autonome	15.500 € TTC	9.328,71 €
2nde solution technique : version autonome	27.100 € TTC	19.025,13 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la 1ère solution technique pour laquelle le coût des travaux est estimé à 15.500 € TTC et une participation de la Commune à 9.328,71 €.

SDE – RÉNOVATION DE LANTERNES « PROGRAMMATION FONDS VERT »

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du SDE concernant la rénovation de lanternes au titre de la programmation FONDS VERT.

Au titre de ce programme, l'Etat souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures sur le territoire.

L'Etat accorde au Département une subvention de 600.000 € destinée à la rénovation de l'éclairage public.

Le SDE, porteur des projets en sa qualité de Maître d'Ouvrage de l'éclairage public, envisage de prioriser la rénovation des lanternes de plus de 35 ans.

Pour le territoire de Plémet, le patrimoine estimé représente 23 lanternes au regard des critères.

Les lanternes installées seront en LED fiables, durables, moins énergivores et nécessitant moins d'entretien. L'étude menée par le SDE présente une rénovation de 23 lanternes pour un coût estimé à 31.000 € TTC et une participation de la Commune de 13.873,46 €.

Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour intégrer le programme de rénovation de lanternes au titre de la programmation Fonds Vert et précisera que les 23 lanternes retenues par le SDE selon les critères de ce fonds ne seront pas toutes remplacées et qu'une actualisation du coût des travaux de rénovation et de la participation de la Commune sera demandée au SDE.

Après avoir délibéré, l'assemblée donne son accord à l'unanimité.

LA HERSONNIERE – AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS D'URBANISME

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la Commission de Sécurité à La Hersonnière, des travaux sont à prévoir dans la section couchage en vue de diviser la partie hébergement en 3 cellules. Mme Le HO Isabelle est chargée des études liées à ce projet.

Compte tenu des travaux à venir, à savoir des travaux d'électricité et de placo mais également la transformation d'une fenêtre en une porte, des documents d'urbanisme seront déposés pour instruction.

A ce titre, Mme Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer les documents d'urbanisme nécessaires à cette opération ainsi que tout autre document lié à ces travaux.

Après avoir délibéré l'assemblée autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer tout document d'urbanisme nécessaire pour réaliser les travaux d'aménagement de la partie couchage de la Hersonnière.

4 SERVICES DU PERSONNEL

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'avis émis par le conseil technique.

Dans le cadre de la gestion du temps de travail des agents, une journée de télétravail sera comptabilisée sur la base du nombre d'heures de la journée de travail qui aurait été effectué en présentiel.

Au sein de la collectivité, le recours au télétravail, pour les agents éligibles, s'effectuera sur la base de 2 jours maximum par mois.

Toutefois, les journées de télétravail prévues pourront être annulées si la présence de l'agent s'avère nécessaire.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ce dispositif de télétravail et accepte que ses modalités soient intégrées au règlement intérieur de la collectivité.

5 AUTRES DOMAINES

Avis sur le rapport d'eau potable

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire présentera en séance le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable sur le territoire. Le rapport est transmis en annexe à la synthèse envoyée avec l'ordre du jour.

M. Bernard BOUDARD précise que le prix de l'eau va augmenter +5% pour les particuliers et + 6% pour les gros consommateurs (industriels). Toutes les analyses pratiquées ont donné de bons résultats. Le taux de rendement du réseau est de 85%. En 2023, 13km de réseau ont été renouvelés sur 653km. Aujourd'hui le syndicat couvre 11 communes soit 22 000 habitants. Une consommation de 120m³ d'eau revient à environ 320€.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable sur le territoire.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'EPMS

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention de partenariat avec l'Etablissement Public Médico-social (EPMS) pour la fourniture de repas et la mise à disposition de locaux.

La convention prévoit que la commune de Plémet assure l'organisation et le financement de la production et la livraison des repas à la résidence de la Croix Gréau dans la salle de restauration tous les jours de l'année. Cette prestation comprend le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner. Le tarif est fixé à 11.18€ TTC par jour et par résident à partir du 01/09/2023. Il passera, ensuite, à 11.60€ TTC par jour et par résident à compter du 01/01/2024. Puis, ce tarif sera réactualisé tous les 1er septembre (sauf en 2024) sur la base du taux d'évolution de la part « hébergement » fixé par le tarificateur (Conseil Départemental).

L'EPMS lui, met à disposition de la commune les locaux de la cuisine centrale moyennant un loyer mensuel calculé à partir de la superficie occupée. La commune doit rembourser à l'EPMS les frais d'énergie et la consommation d'eau au prorata des consommations réelles.

L'EPMS refacturera à la commune 6% du loyer mensuel ainsi que 23% au titre des amortissements liés à l'acquisition du groupe électrogène jusqu'en 2026.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 01/09/2023 et peut-être reconduit une fois par tacite reconduction.

Cette convention peut faire l'objet d'une résiliation par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect d'un préavis de 24 mois.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité d'insérer une clause supplémentaire à cette convention qui précise que toute demande exceptionnelle formulée par l'EPMS soit refacturée à celui-ci et d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention à cette seule condition.

CONVENTION « ACB SAB » - FRELONS ASIATIQUES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une convention relative à la destruction de nids de frelons asiatiques transmises par l'association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes située à St Gérard.

Cette convention définit les modalités d'intervention de l'association sur le territoire communal dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique. Mme le Maire précise que les tarifs pour 2023 sont les suivants :

- Destruction de nid primaire : 20 €
- Destruction de nid secondaire : 40 €
- Si le certibiocide est à plus de 40 km, un forfait supplémentaire de 10 € par tranche de 10 km au-dessus sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la conclusion de cette convention avec l'association ACB SAB et autorise Mme Le Maire à la signer.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

DÉCISIONS DU MAIRE

ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE LA FERRIERE – LOT 10

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Isabelle LE HO,
Considérant la décision prise à l'issue de la procédure collective mise en place à l'encontre du titulaire du lot n° 10,
Considérant l'état d'avancement des travaux et du caractère d'urgence pour l'attribution du lot n° 10,
Considérant l'analyse des offres remises,
Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour le lot n° 10 « Electricité – CFO – CFA » avec l'entreprise CPS pour un montant de 31.599,04 € Hors Taxes.

ARTICLE 2 – Le montant total des travaux s'élève à 361.291,59 € Hors Taxes.

ARTICLE 3 – De confier le marché correspondant au lot n° 10 à l'entreprise et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 1002 « Presbytère La Ferrière » au compte 2313 du Budget de la Commune.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 FINANCES

5-1 TARIFS COMMUNAUX

Mme le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

LA HERSONNIERE	Habitants Plémet	Habitants Extérieurs
Petite salle réunion (pas d'accès cuisine) • Journée • 1/2 journée	80 € 40 €	112 €
Salle SANS cuisine en semaine	145 €	224 €
Salle AVEC cuisine : 1 jour semaine	224 €	280 €
Salle AVEC cuisine : Week-End Samedi Dimanche (2 jours)	400 €	490 €
Salle AVEC cuisine : Week-End Vendredi Samedi Dimanche (3 jours)	585 €	750 €
Cérémonie obsèques / après obsèques / vin d'honneur	102 €	102 €
COUVERT complet / personne	0.56 €	
NUITEE par personne	25 €	

L'assemblée approuve à la majorité absolue les tarifs de la Hersonnière tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

CONTRE :1 POUR :16 ABSTENTION :8

AUTRES SALLES COMMUNALES

	SALLE DES FETES DE PLEMET		SALLE DES FETES DE LA FERRIERE	
	Habitants Plémet	Habitants extérieurs	Habitants Plémet	Habitants extérieurs
Location SANS cuisine – journée ou soirée (AG, lotos, fest-noz, bals, concours de belote, théâtre...)	170 €	241 €	120 €	160 €
Arbres de Noël ou spectacle pour enfants sur temps scolaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Location avec cuisine pour un repas en semaine	220 €	300 €	150 €	190 €
Location avec cuisine pour un repas le week-end	350 €	480 €	250 €	300 €
Location cuisine pour réchauffer les liquides	Gratuit		Gratuit	
Location cuisine seule	70 €		60 €	
Vidéo projecteur + écran	Gratuit			
Micro HF (sans fil)	Gratuit			
Cérémonie obsèques / café obsèques / vin d'honneur	102 €		102 €	
Couvert complet / personne Gratuit pour les associations	0.56 €		0.56 €	

	Associations Plémétaises pour réunion	Associations plémétaises, extérieures, particuliers Réunion ou repas	Après obsèques / Vin d'honneur	
			Habitants Plémet	Habitants extérieurs
Foyer club Annexe du Presbytère Salle des associations	Gratuit	40€ = 1/2 journée 74 € = 1 journée	45 €	60 €
Salle (cantine) de LA FERRIERE			40 €	50 €
Boulodrome	Plémet	Extérieur	60 €	

MOBILIER URBAIN

Barrière	3.10 €
Table	4.40 €
Chaise	0.56 €
Banc	1.10 €
Podium	238 €

MINI GOLF

La partie (sur présentation d'une pièce d'identité)	Gratuit
Balle : perdue ou cassée	3.30 €
Club : perdu ou cassé	23 €

BORNE CAMPING CAR

Jeton (10 min d'eau ou 1h chargement électrique)	3.50 €
--	--------

CLÉ

Clé perdue (hall des sport et salle du minerai)	65 €
---	------

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024.

2 TRAVAUX

Demande de subvention DETR/DSIL pour la construction de l'école

Mme le Maire demande à l'assemblée l'accord de principe du conseil municipal en vue de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de construction de l'école au titre de la DETR et de la DSIL 2024.

Une prochaine délibération viendra préciser le tableau de financement une fois la phase APD validée.

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité Mme le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2024 pour le projet de construction de l'école.

3 SERVICE DU PERSONNEL

RIFSEEP

Lors du conseil municipal du 3 mai 2023, il avait été présenté brièvement le RIFSEEP, afin d'en connaître les grandes lignes et de savoir qu'un dossier de saisine allait passer en juin au Comité technique.

Ce comité technique a donné un avis favorable à la présentation du RIFSEEP souhaité par la commune, en juin 2023. Il appartiendra donc au conseil municipal de délibérer sur les modalités de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

Le RIFSEEP est composé de 2 éléments : L'IFSE (Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) qui correspond au poste occupé par l'agent (nature de fonction, technicité, sujétions du poste...) et le CIA (Complément d'indemnité annuel).

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP dans les conditions précitées, à compter du 1er décembre 2023 pour la part CIA et à compter du 1er janvier 2024 pour la part IFSE.

Compte Professionnel de Formation

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités de mise en œuvre du CPF.

Mme le Maire, rappelle l'importance de l'accompagnement des agents dans la réalisation de leur projet professionnel, et proposera à l'assemblée la prise en charge des frais pédagogiques pour un agent, dans le cadre de sa préparation de validation des acquis de son expérience pour l'obtention du diplôme DE Educateur de Jeunes enfants ; coût 246 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, de prendre en charge les frais pédagogiques à hauteur de 246€, pour un agent, dans le cadre du compte personnel formation.

Contrat d'Assurances statutaires

Mme le Maire rappelle que le Centre de Gestion a engagé une consultation en vue de souscrire, pour les collectivités et établissements publics du département, un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel territorial en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Le conseil municipal avait donné son accord pour que la commune de PLEMET participe à la consultation.

A l'issue de la procédure négociée, la commission d'appel d'offres du CDG 22 a attribué le marché 2024-2027 au groupement d'entreprises conjoint constitué du courtier RELYENS et la compagnie d'assurances CNP, dont la proposition était économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS Et autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer le CERTIFICAT d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.

En bref

La Poste



A partir du **16/01/2024**, les facteurs de Plémet, Uzel et Loudéac travailleront sur la même plateforme située dans la zone de Ker d'Hervé, au 4 rue Gilles Royer à Loudéac. Cette plateforme, d'une superficie de 850m², permettra de travailler dans des conditions de travail optimisées, d'installer de nouveaux outils de dernières générations et de proposer à nos clients professionnels, de nouvelles prestations (stockage, livraisons spécifiques). Inscrite également dans notre démarche respectueuse de l'environnement, notre flotte de véhicules sera, à terme, intégralement électrique.

Un nouvel Espace Pro sera ouvert dans lequel les clients professionnels pourront réaliser toutes les activités postales et venir récupérer le courrier de leur boîte postale.



Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 et le samedi de 09H00 à 12H30.

Les nouveaux horaires à compter du 16 janvier 2024 seront : - de 10h à 12h30 du mardi au samedi

Mairie

Les mairies seront exceptionnellement fermées :

Plémet :

- Les samedis 23 et 30 décembre

La Ferrière :

- Du vendredi 29 décembre au mercredi 3 janvier inclus

Office Notarial - PINCEMIN

« Me Pincemin vous informe que l'Office va déménager à compter du 21/12/2023, pendant quelques mois pour cause de travaux, au 17 rue des Champs Gautier 22210 PLEMET.

A compter du mardi 26 décembre prochain, nous accueillerons les clients dans la maison d'à côté au 17 rue des Champs Gautier. »

EHOP

C'est décidé, je teste le covoiturage !

Coup de chance, les collectivités bretonne – comme Loudéac Communauté – financent la plateforme Ouestgo : une plateforme publique et gratuite !

Je covoiture quand je peux, quand je veux : rien qu'une fois c'est déjà ça, 2 jours par semaine ou tout un mois !

Je recherche mes prochains covoitureurs.

Trop facile : [je me connecte sur Ouestgo.fr](https://www.ouestgo.fr)



Groupe SACPA



Votre centre animalier

ZA Sainte-Croix
16, rue René Descartes
22190 - Plémeur
plerin@sacpa.fr / 02 96 58 03 72

Horaires d'ouverture au public

Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30

Restitution de votre animal

Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2024

Forfait fourrière	97,00€ *
Identification puce électronique	75,00€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

Pour un animal mordeur ou griffeur	87,00€
Vaccin rage + passeport	46,00€



Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

*Au-delà du 8^{ème} jour ouvré et franc, supplément de 9,80€ TTC pour les chats et 16€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront facturés. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, nous pouvons réacheminer votre animal. Veuillez prendre contact avec votre centre animalier.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

Facebook Instagram Twitter @VigiPets

Législation

Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.

Démarches Administratives

Une expérimentation initiée par le gouvernement est mise en place pour faire face à d'éventuelles tensions sur le réseau électrique cet hiver. Cette mesure concerne environ **200 000 foyers en France** équipés du compteur Linky déployé par Enedis, EDF, Eni etc qui pourraient voir une limitation de leur consommation d'électricité.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

- **Limitation de puissance** : La consommation pourrait être limitée à 3 kVA, le palier de puissance le plus faible actuellement disponible.

- **Durée de la limitation** : Cette réduction de puissance pourrait durer jusqu'à 4 heures lors d'un jour ouvré entre 6h30 et 13h30 ou entre 17h30 et 20h30.

- **Activation du dispositif** : Il est crucial de noter que cette démarche ne serait activée qu'en dernier recours, uniquement en cas de nécessité.

- **Indemnisation et recours** : L'expérimentation ne prévoit aucune indemnisation pour les foyers concernés et aucun recours



DemarchesAdministratives.fr
Le quotidien du citoyen

possible pour l'éviter.

Bien que cette expérimentation puisse susciter des préoccupations, le gouvernement se veut rassurant sur les capacités du réseau à passer l'hiver sans incidents majeurs.

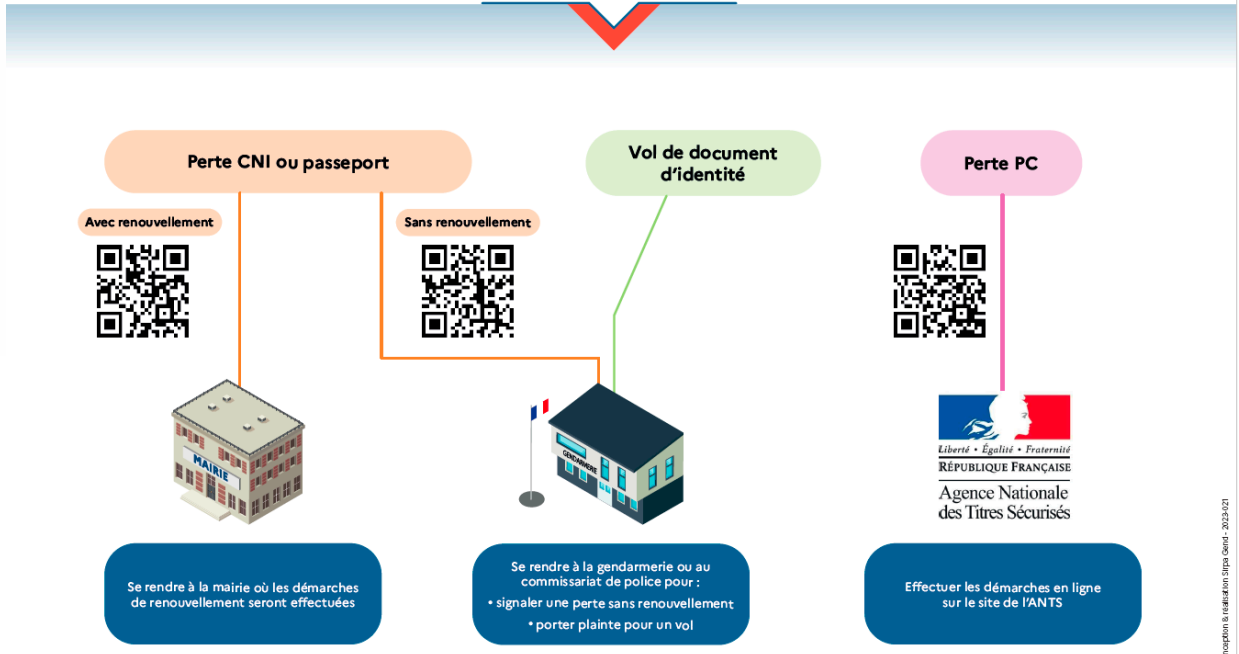
Pour plus d'informations, notamment sur le calendrier et les implications de cette expérimentation, vous pouvez consulter le site :

https://demarchesadministratives.fr/actualites/compteur-linky-pourquoi-votre-consommation-pourrait-etre-limitee-cet-hiver?utm_source=newsletter&utm_medium=mailing&utm_campaign=actualites

Que faire en cas de perte/vol de document officiel ?



Que faire en cas de perte/vol de document officiel ?



inspiration de réalisation: Sijpma Gendat - 2023-021

Cartes Grises – Permis de Conduire

Depuis 2017, il est désormais impossible d'effectuer une demande de carte grise en préfecture. Cette procédure est dorénavant dématérialisée et peut être réalisée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Cependant, pour faciliter la création du dossier de demande de carte grise, les préfectures et sous-préfectures mettent à disposition des points numériques permettant d'imprimer et de scanner les documents nécessaires.

Toutes les démarches d'immatriculation peuvent être effectuées en ligne conformément à l'article R322-1 du Code de la Route. Les demandes de certificat d'immatriculation doivent être adressées au Ministère de l'Intérieur par le propriétaire, soit directement par voie électronique auprès de l'ANTS, soit par l'intermédiaire d'un professionnel de l'automobile habilité par le Ministère de l'Intérieur. Des services en ligne, tels que le Portail Carte Grise, offrent également la possibilité d'accéder à tous les éléments nécessaires pour faciliter la constitution du dossier d'immatriculation.

Pour connaître le prix de la carte grise en 2023, deux éléments doivent être pris en compte, notamment le niveau de pollution du véhicule envisagé et le montant de la taxe régionale. Le premier élément permet de déterminer si le véhicule est soumis au malus écologique, dont le seuil minimal vient d'être relevé. Le second élément informe sur l'augmentation éventuelle de la taxe régionale par votre région.

Principales évolutions concernant l'assurance auto en France :

- Fin de la vignette verte : plus d'obligation dès avril 2024.
- Numérisation : introduction du permis numérique via France Identité <https://france-identite.gouv.fr/>
- Contrôle via FVA et SIV : vérification de l'assurance via des

fichiers centralisés.

- Automatisation des contrôles : contrôle de l'assurance possible lors d'autres infractions.

- Suppression de contraventions : fin des sanctions liées à la vignette non apposée sur le pare-brise.

- Lutte contre la conduite sans assurance : guide de l'assurance auto au tiers ou tous risques <https://www.instantassur.com/guide-assurance-auto/>
- Impact écologique et économique :

réduction des émissions de CO2 et économies pour les assureurs.

Permis de conduire :

- Renseignements sur le stage de récupération de points agréé par la préfecture des Côtes-d'Armor proche de Plémet, rendez-vous sur le site LegiPermis : <https://www.legipermis.com/stages-points/cotes-darmor/>

- Consulter son nombre de points sur le permis de conduire, rendez-vous sur le site ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Vigilance sur les appareils de chauffage

GRAND FROID, REDOUX OU INTEMPÉRIES INHABITUELLES SOYEZ VIGILANTS AUX APPAREILS DE CHAUFFAGE

Maux de tête, nausées, vomissements, si ces symptômes apparaissent, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours au **112, 18 ou 15**



POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS :

Avant l'hiver, faites vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié

Tous les jours, aérez les pièces au moins dix minutes et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air

Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu

Placez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments

N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non-destinés à cet usage : cuisinière, braser, barbecue...

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place_Reauze | @ministere_interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

L'Agence régionale de santé rappelle les précautions suivantes pour prévenir tout risque d'intoxication par le monoxyde de carbone :

- les groupes électrogènes doivent impérativement fonctionner à l'extérieur des lieux d'habitation, y compris les caves, sous-sols, garages ... ;
- les chauffages d'appoint (poêle à pétrole, poêle à gaz : à catalyse, à infrarouge, à infrarouge, ...) doivent être utilisés par intermittence et dans des locaux ventilés.

Tous ces appareils doivent être éteints en cas d'absence prolongée du domicile et durant le sommeil.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore et donc non décelable. L'intoxication au monoxyde de carbone peut être mortelle.

En cas d'accident : aérer, évacuer les lieux, appeler les pompiers (18) ou le SAMU (15).

De plus, il ne faut en aucun cas déplacer ou s'approcher des lignes électriques qui seraient tombées à terre, c'est dangereux !

Soyez également prudents au risque de départ de feux liés à l'emploi de bougies.

Après une panne d'électricité, les aliments entreposés dans le réfrigérateur ou le congélateur peuvent avoir souffert de l'interruption de la chaîne du froid. Leur consommation pourrait provoquer une intoxication alimentaire. Dans le doute, n'hésitez pas à jeter les aliments dont vous ignorez l'état de salubrité.

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr



Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches : Aide à l'autonomie des personnes âgées.

L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), L'APA est versée par le conseil Départemental.

À quoi sert l'APA à domicile ?

L'APA à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour faciliter la vie à domicile en cas de perte d'autonomie. Ces dépenses sont inscrites dans un plan d'aide. Elles peuvent concerner :

- des prestations d'aide à domicile,
- du matériel (installation de la téléassistance, barres d'appui...),
- des fournitures pour l'hygiène (Incontinence : quelles aides pour financer l'achat de protections ...),
- du portage de repas,
- des travaux pour l'aménagement du logement,
- un accueil temporaire (à la journée ou avec hébergement),
- des dépenses de transport,
- des services rendus par un accueillant familial.

CMI :

Les CMI (cartes mobilité inclusion) donnent des avantages aux personnes âgées, notamment pour faciliter leurs déplacements. Il existe 3 CMI : la CMI invalidité, la CMI priorité et la CMI stationnement. Elles remplacent les anciennes cartes de priorité, d'invalidité et l'ancienne carte européenne de stationnement

Un portail internet est mis à disposition des personnes bénéficiaires d'une CMI : <https://www.carte-mobilite-inclusion.fr/authentication>

AIDES FISCALES

Les personnes âgées vivant à domicile ou en établissement peuvent bénéficier d'aides fiscales concernant l'impôt sur le revenu et les impôts locaux.

Exemples d'aides :

- Vous avez une CMI invalidité ou une carte d'invalidité pour une incapacité d'au moins 80 %, vous avez le droit à 1/2 part supplémentaire pour le calcul de votre impôt sur le revenu.

- Vous avez plus de 65 ans, vous pouvez bénéficier d'un abattement sur le revenu imposable. L'abattement réduit le montant des revenus imposables. Il est appliqué automatiquement par l'administration si vous y avez droit. Il ne s'applique donc pas à l'impôt lui-même mais aux sommes déclarées. L'abattement est doublé si votre conjoint est titulaire d'une CMI invalidité ou d'une carte d'invalidité ou s'il est âgé de plus de 65 ans.

- Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt qui est égal à 50 % des sommes dépensées pour l'emploi d'une aide à domicile ou le recours à un service d'aide à domicile prestataire. Vous devez déduire le montant des aides que vous avez perçues, par exemple l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), du montant des dépenses que vous déclarez pour bénéficier du crédit d'impôt.

Des aides fiscales pour les personnes âgées à revenus modestes prenant la forme d'abattement ou d'exonération concernent les impôts locaux : taxe foncière et taxe d'habitation.

- Si vous avez plus de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'une exonération pour votre habitation principale. Deux conditions supplémentaires : l'une concernant l'occupation du logement, la seconde concernant vos ressources

- Si vous êtes âgé de plus de 65 ans et de moins de 75 ans au 1er janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'un dégrèvement d'office de 100 € de la taxe foncière de votre habitation principale.

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site de la Préfecture
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Composteurs

DÉCHETS MÉNAGERS

Au 1er janvier 2024, la réglementation oblige les collectivités à mettre en place le tri à la source des biodéchets. La 1ère étape pour Loudéac Communauté est de proposer un composteur individuel et un bioseau aux foyers propriétaires ou locataires de maison avec jardin. Il est demandé de se déplacer en mairie pour remplir une fiche d'inscription pour l'obtention du matériel (date de fin d'inscription au 31 janvier 2024). Une participation de 20€ vous sera demandée pour leur acquisition.

La distribution des composteurs et des bioseaux se fera à compter du 2ème trimestre 2024 au sein des services techniques de votre commune (à l'exception de Loudéac au service technique de la déchetterie La Rabine).

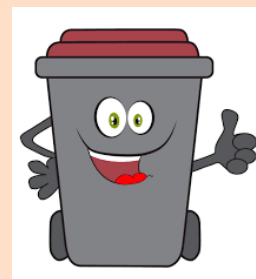
Comptant sur votre participation.



Ramassage

QUELQUES RÈGLES SIMPLES À RESPECTER POUR FAVORISER LA QUALITÉ DU RAMASSAGE :

- Pour ne pas déranger la circulation piétonne sur les trottoirs, je veille à bien rentrer mes poubelles après le passage du camion
- Je ne dépose pas mes déchets en vrac au sol au pied de mon bac (les déchets au sol ne sont pas ramassés)
- Je dépose mes emballages et papiers recyclables sans sac dans mon conteneur à couvercle jaune
- Je dépose mes déchets verts en déchetterie
- Je me déplace dans le centre de recyclage le plus proche de mon domicile pour évacuer mes encombrants, mes déchets dangereux, mes gros volumes de déchets et de bricolage
- Je veille à ce que le stationnement de mon véhicule ne gêne pas le passage du camion de ramassage



Dossier de demande de Subvention aux associations

Les associations plémétaises sont invitées à déposer leur dossier de demande de subvention auprès de la mairie. Il sera à retourner dûment complété, accompagné des pièces demandées, au plus tard le 4 février 2024, à l'accueil de la mairie de Plémet ou de La Ferrière ou dans leurs boîtes aux lettres qui seront relevées le lundi 5 février matin à l'ouverture des accueils des mairies respectives ou par mail :

services-sports-jeunesse-vie-associative@plemet.fr

Les dossiers ne contenant aucun élément comptable et arrivant après la date limite ne seront pas instruits. Par ailleurs, lors de l'instruction du dossier, il pourra vous être demandé un justificatif des dépenses réalisées.

Affichage associatif

Il est rappelé que tout affichage doit faire l'objet d'une autorisation municipale préalable et doit être retiré dès que la manifestation est passée.

L'affichage sauvage est interdit et sera retiré.

A partir du 1er janvier 2024, les associations pourront faire 200 photocopies gratuites en noir et blanc pour l'année. A partir de la 201ème, le tarif « usager » sera appliqué.



JE TRIE

et j'en suis fier !

Nous allons aussi au compost !



COLLECTE 2024 DES DÉCHETS MÉNAGERS

JEUDI

Collecte des ordures ménagères

semaine paire

Collecte du tri sélectif

semaine impaire

**CORLAY • PLÉMET
PLOUGUENAST-LANGAST
SAINT-HERVÉ • UZEL :**
bourg et campagne



Attention, les conteneurs doivent être sortis la veille du jour de collecte. La collecte est effectuée entre 4 h et 22 h.

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
Lun. 1	Jeu. 1	Ven. 1	Lun. 1	Mer. 1	Sam. 1	Lun. 1	Mer. 1	Sam. 1	Lun. 1	Mer. 1	Sam. 1	Lun. 1	Mer. 1	Sam. 1	Lun. 1	Mer. 1	Sam. 1	Lun. 1	Mer. 1	Sam. 1	Lun. 1	Mer. 1	
Mar. 2	Ven. 2	Sam. 2	Mar. 2	Jeu. 2	Dim. 2	Mar. 2	Jeu. 2	Dim. 2	Mar. 2	Jeu. 2	Dim. 2	Mar. 2	Jeu. 2	Dim. 2	Mar. 2	Jeu. 2	Dim. 2	Mar. 2	Jeu. 2	Dim. 2	Mar. 2	Jeu. 2	
Mer. 3	Sam. 3	Dim. 3	Mer. 3	Ven. 3	Lun. 3	Mer. 3	Ven. 3	Lun. 3	Mer. 3	Ven. 3	Lun. 3	Mer. 3	Ven. 3	Lun. 3	Mer. 3	Ven. 3	Lun. 3	Mer. 3	Ven. 3	Lun. 3	Mer. 3	Ven. 3	
Jeu. 4	Dim. 4	Lun. 4	Jeu. 4	Sam. 4	Mar. 4	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Jeu. 4	Dim. 4	Mar. 4	Jeu. 4	Dim. 4	
Ven. 5	Lun. 5	Mar. 5	Ven. 5	Dim. 5	Mer. 5	Ven. 5	Dim. 5	Mer. 5	Ven. 5	Dim. 5	Mer. 5	Ven. 5	Dim. 5	Mer. 5	Ven. 5	Dim. 5	Mer. 5	Ven. 5	Dim. 5	Mer. 5	Ven. 5	Dim. 5	
Sam. 6	Mar. 6	06	Sam. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	Mer. 6	Lun. 6	
Dim. 7	Mer. 7	Jeu. 7	Dim. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	Ven. 7	Mar. 7	
Lun. 8	Jeu. 8	Ven. 8	Lun. 8	Mer. 8	Sam. 8	Lun. 8	Mer. 8	Sam. 8	Lun. 8	Mer. 8	Sam. 8	Lun. 8	Mer. 8	Sam. 8	Lun. 8	Mer. 8	Sam. 8	Lun. 8	Mer. 8	Sam. 8	Lun. 8	Mer. 8	
Mar. 9	Ven. 9	Sam. 9	Mar. 9	Jeu. 9	Dim. 9	Mar. 9	Jeu. 9	Dim. 9	Mar. 9	Jeu. 9	Dim. 9	Mar. 9	Jeu. 9	Dim. 9	Mar. 9	Jeu. 9	Dim. 9	Mar. 9	Jeu. 9	Dim. 9	Mar. 9	Jeu. 9	
Mer. 10	Sam. 10	Dim. 10	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Mer. 10	Ven. 10	
Jeu. 11	Dim. 11	Lun. 11	Jeu. 11	Sam. 11	Mar. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 11	Dim. 11	
Ven. 12	Lun. 12	Mar. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Ven. 12	Dim. 12	
Sam. 13	Mar. 13	07	Sam. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	Mer. 13	Lun. 13	
Dim. 14	Mer. 14	Jeu. 14	Dim. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	Ven. 14	Mar. 14	
Lun. 15	Jeu. 15	Ven. 15	Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Lun. 15	Mer. 15	
Mar. 16	Ven. 16	Sam. 16	Mar. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mar. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mar. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mar. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mar. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mar. 16	Jeu. 16	Dim. 16	Mar. 16	Jeu. 16	
Mer. 17	Sam. 17	Dim. 17	Mer. 17	Ven. 17	Lun. 17	Mer. 17	Ven. 17	Lun. 17	Mer. 17	Ven. 17	Lun. 17	Mer. 17	Ven. 17	Lun. 17	Mer. 17	Ven. 17	Lun. 17	Mer. 17	Ven. 17	Lun. 17	Mer. 17	Ven. 17	
Jeu. 18	Dim. 18	Lun. 18	Jeu. 18	Sam. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Dim. 18	Mar. 18	Jeu. 18	Dim. 18	
Ven. 19	Lun. 19	Mar. 19	Ven. 19	Dim. 19	Mer. 19	Ven. 19	Dim. 19	Mer. 19	Ven. 19	Dim. 19	Mer. 19	Ven. 19	Dim. 19	Mer. 19	Ven. 19	Dim. 19	Mer. 19	Ven. 19	Dim. 19	Mer. 19	Ven. 19	Dim. 19	
Sam. 20	Mar. 20	08	Sam. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	Mer. 20	Lun. 20	
Dim. 21	Mer. 21	Jeu. 21	Dim. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	Ven. 21	Mar. 21	
Lun. 22	Jeu. 22	Ven. 22	Lun. 22	Mer. 22	Sam. 22	Lun. 22	Mer. 22	Sam. 22	Lun. 22	Mer. 22	Sam. 22	Lun. 22	Mer. 22	Sam. 22	Lun. 22	Mer. 22	Sam. 22	Lun. 22	Mer. 22	Sam. 22	Lun. 22	Mer. 22	
Mar. 23	Ven. 23	Sam. 23	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mar. 23	Jeu. 23	Dim. 23	Mar. 23	Jeu. 23	
Mer. 24	Sam. 24	Dim. 24	Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Mer. 24	Ven. 24	
Jeu. 25	Dim. 25	Lun. 25	Jeu. 25	Sam. 25	Mar. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Jeu. 25	Dim. 25	
Ven. 26	Lun. 26	Mar. 26	Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Ven. 26	Dim. 26	
Sam. 27	Mar. 27	09	Sam. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	Mer. 27	Lun. 27	
Dim. 28	Mer. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	Ven. 28	Mar. 28	
Lun. 29	Jeu. 29	Ven. 29	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Lun. 29	Mer. 29	
Mar. 30	Ven. 30	Sam. 30	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 30	Jeu. 30	
Mer. 31	Dim. 31		Mer. 31	Ven. 31		Ven. 31			Ven. 31			Mer. 31		Sam. 31		Mer. 31		Jeu. 31		Sam. 31		Mer. 31	

Concert « Des chansons plein la tête » organisé par la municipalité

Des chansons plein la tête / spectacle 2024

Ils s'appellent Kristofer, Violaine, Jérém, Dimitri, Margaux, Timéo, Dorian... Ils sont issus d'émissions musicales célèbres comme l'Eurovision, N'oubliez pas les paroles, Star Académie, Nouvelle Star, La France a un incroyable talent...

Le lien qui les unit ? L'amour pour les chansons Françaises.

Il fallait que cette passion se mue en quelque chose. Ces « artistes » ont décidé d'unir leurs voix pour faire des concerts caritatifs en France.

- Pour aider des causes humanitaires
- Pour permettre de faire des concerts où le prix d'entrée est bas, puisqu'ils sont bénévoles
- Et simplement pour chanter ensemble

Ils poursuivent donc leurs concerts en 2024 pour soutenir les associations.

Le concert mêlera une grande partie de chansons des années 70 – 80, époque dorée pour la variété.

Mais le public retrouvera également des titres des années 50, 60 ou des années 2000 jusqu'à aujourd'hui.

Du rire, de l'émotion peut-être et surtout des tubes pour que le public reprenne avec les chanteurs ces airs si connus.

DES CHANSONS PLEIN LA TÊTE – DIMANCHE 28 AVRIL 2024 18H

Retrouvez les succès de la chanson française et internationale par des artistes que vous avez vus dans des émissions télévisées musicales !



CONCERT À PLEMET – SALLE DES FÊTES

Billetterie ouverte à compter du 1er février 2024 :

02 96 25 61 10

– Tarifs : adulte 14€ – enfant moins de 12 ans 9€

Avec : Elodie – Geoffrey – Violaine

– Dorian – Étienne – Léa

de N'oubliez pas les paroles, Maëline – Titouan – Nathan –

Timéo de The Voice Kid, Enzo de l'Eurovision...



SWING 22

LOUIS ARMSTRONG MEMORY

On ne présente plus le grand musicien Louis Armstrong. Né le 04 /08/1901 à la Nouvelle Orléans. Décédé le 06/07/1971 à New York. Son talent de trompettiste, son charisme et ses qualités scéniques ont forgé au fil du temps sa renommée internationale. LOUIS ARMSTRONG restera le meilleur ambassadeur du jazz à travers le monde.

Afin de le représenter dignement nous vous proposons l'orchestre Louis Armstrong Memory composé de talentueux musiciens européens.

Joë SANTONI : Guitariste de formation, débute la trompette à l'âge de 24 ans et rapidement en fait son instrument principal. Inspiré du hot jazz des années 30, Joë emmène cet orchestre dans un style de jazz très dynamique et authentique avec ses envolées de trompette rappelant le phrasé de Louis Armstrong.

Eldar TSALIKOV : Né en 1993 en Russie, commence à jouer du saxophone à l'âge de 9 ans à l'école de jazz pour enfants. A 17 ans, obtient son diplôme de la Jazz School et décide de poursuivre ses études en Allemagne à l'université de Berlin. Depuis 2005, il se produit à la clarinette et au saxophone dans toute l'Europe et rejoint cette formation Louis Armstrong Memory.

Benoît de Flamesnil : Grâce à son

talent, devient l'un des trombonistes les plus demandés du jazz traditionnel français. Passionné par les maîtres de l'instrument que l'on retrouve chez Duke Ellington, Count Basie et bien d'autres, s'inspire plus particulièrement de son idole Vic Dickenson. Il tient bien sa place de tromboniste pour cet hommage à Louis Armstrong.

Jean-Baptiste FRANC : Pianiste de renommée Internationale, est issu d'une famille de musiciens, surnommé « little Fats » par Al Casey guitariste de Fats Waller et a eu le privilège de jouer avec Arwell Shaw contrebassiste de Louis Armstrong et a obtenu les encouragements de Wynton Marsalis et Monty Alexander pour son premier CD enregistré avec le batteur de Count Basie, Duffy Jackson et à la contrebasse Gilles Chevaucherie.

David HERMLIN : Originaire de Berlin, le benjamin du groupe est un fantastique batteur, chanteur, showman et danseur rappelant Jo Jones, Cab Calloway et les Nicolas Brothers avec une énergie débordante sur scène et une classe absolue, David nous replonge dans les années folles.

Gilles CHEVAUCHERIE : Unaniment reconnu comme l'un des meilleurs contrebassistes français. Après ses débuts au banjo il intègre à la contrebasse en



1970 « les Haricots Rouges », célèbre formation de jazz nouvelle Orléans. Pratique le Slap, façon d'exercer une tension sur les cordes pour les faire claquer sur le manche et produisant un effet rythmique extraordinaire.

Un concert gorgé de surprises qui vous tiendra en haleine du début à la fin.

Familles Rurales

L'association Familles Rurales de Plémet étoffe son équipe !

Le bureau composé de Delfine Rouault présidente et Marie Sommier, trésorière peut compter sur 3 salariées pour animer les différentes sections :

Magali Posnic-Salmon pour la codirection de l'ALSH La Récré des Loustics avec Edith Goarin. Cette dernière gère également la section théâtre pour enfants et ados. Enfin, une nouvelle recrue vient compléter l'équipe pour animer la section jeunesse, Syndie Maurer, également animatrice les mercredis chez les plus jeunes.

Syndie va reprendre le flambeau d'Edith qui ne gardera que la direction du local. C'est l'occasion pour elle de proposer de la nouveauté mais également de transmettre ses passions. Féru de culture japonaise et de rénovation de meubles, Syndie aura sans nul doute des propositions d'animation attrayantes pour les jeunes. Elle proposera d'ailleurs dès la rentrée une thématique autour des mangas.

Infos pratiques : Le local jeunes, rue des écoles, va rouvrir les vendredis de 17h à 19h à partir du 12 janvier 2024. 20 € l'adhésion annuelle. Participation financière supplémentaire en cas de sorties ou animations spécifiques. Renseignements au 06-59-13-5-54 OU sur localjeunes.pleMET@gmail.com

Cette année, le Pléméthon a innové pour son week-end de mobilisation les 8 et 9 décembre 2023. L'association Familles Rurales a troqué sa palette de maquillage pour offrir aux nombreux spectateurs une soirée théâtrale basée sur l'improvisation par les enfants et ados de la section théâtre, sous la houlette d'Edith Goarin, animatrice. La convivialité et l'humour étaient de mises : sur place buvette, galettes saucisses, crêpes, gâteaux et gourmandises, tombola, stand de loisirs créatifs et des sketches tout au long de la soirée ! Les graines de comédiens ont été chaleureusement applaudis par plus d'une centaine de spectateurs conquis.

Une manifestation réussie qui laisse présager ça reconduite pour l'an prochain !



LES DANSOUS DU RIDOR

Les Dansous du Ridor, une nouvelle association de danse bretonne, créée en octobre 2023

« Les Dansous du Ridor » est une nouvelle association de danse bretonne, à Plémet. Créée en octobre 2023, elle est issue de l'une des sections de La Truite du Ridor.

Nous sommes ouverts à tous, sans limites d'âge. Nous faisons parfois venir des intervenants extérieurs qui nous apprennent les danses spécifiques de leur terroir, de fest-noz et fest-deiz.

Le groupe se réunit chaque lundi soir à la salle des fêtes de Plémet de 20 h à 22 h. Des cours parfois rythmés par Esther et Hervé, musiciens. La nouvelle association pose déjà une date : la tenue de son premier fest-deiz le dimanche 9 juin 2024.

Les Dansous du Ridor



Le groupe de danseurs avec le duo Esther et Hervé



PLEMET



Samedi 3 Février, salle des fêtes

14h30 Fest-Deiz Harold Kotri, Nozhadeiz, Duo Esthervé
A partir de 18h30 restauration sur place galettes saucisses, crêpes

20h30 Fest-Noz Ampouailh, Kalon, Lebour / Bobros

Dimanche 4 Février, salle des fêtes

12h00 Repas sur place (carte sur réservation)

14h00 4^{ème} Concours de chants, contous, sonnos (solo, duo et groupe)
Composos, groupes scolaires (sélection pour le Kan ar Bobi)
Remise des truites

Renseignements et réservations repas
Tél. 02 26 26 68 05 - 02 26 26 63 14
Courriel : latruiteduridor@gmail.com / Facebook : Truite du Ridor

Chorale Vocalizon

Suite à notre Assemblée Générale du 16 novembre dernier, un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Laurence BIDEAU
- Vice-Présidente : Martine HAYS
- Trésorier : Michel CHEVALIER
- Trésorières Adjointes : Catherine CAUBIN et Virginie MALEUX
- Secrétaire : Bernadette SOULABAILLE
- Secrétaire Adjointe : Anne-Yvonne MICHEL
- Membres du Conseil d'Administration : Mireille GERTHOFER – Christian HAYS – Marie-Anne LECLERCQ – Marylène LE RAT – Rémi LE VAILLANT

La chorale compte à ce jour 41 choristes venant de 11 communes environnantes : COETLOGON – GOMENE – LA CHEZE – LA MOTTE – LA PRENESSAYE – LOUDEAC – MERDRIGNAC – PLEMET – PLESSALA – PLUMIEUX – SAINT-BARNABE.

Sous la direction de notre cheffe de chœur Manuelle CORNUT, un nouveau répertoire est en cours dont un extrait a été présenté au marché de Noël du Centre de Rééducation de PLEMET le 2 décembre.



A noter la date du 9 Février 2024 pour un LOTO et un concert avant l'été sur lequel nous communiquerons plus en détail ultérieurement.

Contacts de l'association :
Laurence BIDEAU – Présidente : 06 14 22 88 65
Bernadette SOULABAILLE : Secrétaire : 06 28 76 21 78

LA FERRIERE ACTIV'

L'association La Ferrière Activ' a invité tous les bénévoles à un repas au restaurant pour les remercier de leur engagement et investissement aux divers événements qu'elle organise.

Nous vous proposons nos prochains divertissements : Dimanche 21 janvier 2024 - Concert de chants de marins, chants bretons, irlandais et québécois, avec les Beautiful Brothers. Dimanche 21 avril 2024 : Troc aux plantes et randonnée pédestre, chacun peut venir avec des plantes à changer ou tout simplement repartir avec une plante. Au lieu de la Fête de la Musique, l'association projette une rencontre avec les autres associations de La Ferrière le 22 juin 2024. L'assemblée générale a lieu en début d'année : les personnes souhaitant intégrer l'équipe sont les bienvenues.



Association Loisirs et Créations

L'association a repris ses activités après le forum des associations :

L'ATELIER COUTURE dont la référente est Jeannine RAULT compte 35 inscrits cette année. Les activités (couture, broderie, tricot, crochet) ont lieu de foyer club le mardi de 14h à 18h. Deux animatrices bénévoles Anne et Pascale aident les personnes qui ont besoin d'aide.

A la rentrée en septembre, les couturières et les tricoteuses ont confectionné des petits objets qui ont été vendus par les bénévoles dans le cadre d'Octobre Rose.

L'ATELIER TAROT dont les référentes sont Michèle ROBLOT et Dominique RIANI compte 26 adhérents qui se retrouvent tous les mercredis de 14 h à 18 h et le jeudi de 20 h à 24 h. L'atelier a participé au Pléméthon à la salle des associations en organisant un concours de tarot, un deuxième concours aura lieu en mai.

L'ATELIER RELOOKING dont la référente est Marie-Thérèse JASLET compte 8 adhérents. Les séances ont lieu un vendredi de 14 h à 17 h au foyer-club une fois par mois. Sandrine aide les adhérentes à redonner une nouvelle vie à des objets ou des meubles.

L'ATELIER SOPHROLOGIE dont les référentes sont Madeleine SIMON et Dominique LE FLOCH compte 13 adhérents. Les séances ont lieu tous les mercredis de 19 h à 20 h dans la salle des associations. Les séances sont guidées par Alexandra, professeure de sophrologie.

Cette année l'Assemblée Générale s'est déroulée le 17 novembre. Madeleine SIMON a démissionné de sa responsabilité de secrétaire. Les adhérents présents l'ont saluée et récompensée pour le temps qu'elle a passé dans ses bons et loyaux services. Le bureau a élu Sylviane BRIEUX pour la remplacer

ESPOIR PLEMETAIS – OCTOBRE ROSE



Le samedi 7 octobre, l'Espoir Plémétais a proposé sa 4ème édition.

Sous un soleil radieux 800 personnes ont participé aux 2 randos proposées, scindées en 2 groupes : Le 1er groupe pour les 11 kms et le second pour les 5 kms dans une ambiance chaleureuse et solidaire.

Au retour de ces marches, Vanessa a entraîné le public dans sa séance de zumba.

Ensuite pour poursuivre cette journée, chacun a pu, soit se désaltérer, se restaurer, déambuler de stands en stands mis en place pour cette journée (Tee shirts, verres et bracelets floqués à l'Espoir Plémétais, et des aquarelles, articles de coutures, portes verres etc.... tous réalisés gracieusement par des bénévoles).

Tout au long du mois d'octobre, d'autres actions ont été réalisées par diverses entités, soit par d'autres associations,

des commerçants, des amicales de personnel, l'Amicale des Pompiers etc.)

C'est ainsi que la somme de 17 000 € va être ainsi remise à la Ligue contre le cancer de TREGUEUX et sera allouée pour une partie à la recherche et l'autre à l'aide aux malades.

Un très GRAND MERCI à tous les partenaires, sponsors, donateurs, bénévoles pour leur grande générosité financière et humaine ainsi qu'à la municipalité pour le prêt de salle et matériel.

Toujours cette belle mobilisation. Bravo !!!!!

A l'année prochaine le samedi 5 Octobre 2024.

Danielle RIGAUT - Présidente de l'Espoir Plémétais



Les Amis de Karlsruhe



La projection du film "OK. Joe " a eu lieu le 10 Novembre dans le cadre du mois du documentaire à la salle de la Hersonnière en partenariat avec la municipalité.

Les élèves de 4ème et 3ème des deux collèges, Louis Guilloux et Notre Dame de la Clarté ont pu échanger avec le réalisateur Philippe Baron.

Nous commençons, dès à présent à organiser la venue des allemands à Plémet qui séjourneront du 8 au 12 mai 2024.



Toujours Belle la Vie

2 intervenants sont venus divertir les résidents.

- Le 29 septembre, M Le Breton est venu pour une conférence diaporama animalier. Il a présenté ses photos prises en pleine nature en racontant l'histoire de chacune d'elle : lieu, temps d'attente... Les résidents ont été conquis par ces belles photos.



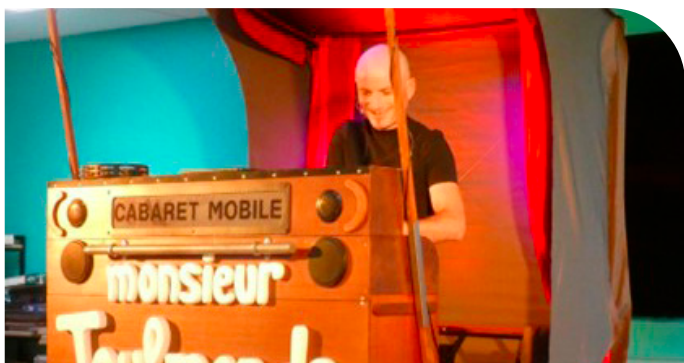
- Le 12 octobre, Leslie Gallmann, animatrice de la Résidence, organise un Escape Game. Les résidents doivent mener l'enquête pour retrouver Colette Stérole un agent disparu depuis la veille au soir !!



Après avoir trouvé les diverses réponses aux énigmes ; les résidents ont retrouvé Colette qui a été enfermée par une collègue par inadvertance.

- Le 5 octobre, Monsieur Toulmonde avec son cabaret mobile s'est arrêté à la résidence pour un après-midi de spectacle comique et musical.

Un bel après-midi de rire !!



- Le 18 novembre, les bénévoles ont organisé une opération emblématique : « Blanquette de veau »

La 7ème édition « BANQUETTE DE VEAU » de « TOUJOURS BELLE LA VIE » a connu un franc succès. C'est une réussite grâce la grande implication des bénévoles qui ont vendu et préparé ces 400 repas. Cette opération est la principale source de fonds.

- Le 8 octobre, quelques résidents ont participé au repas du CCAS accompagnés de Sylvie, Yolande et Michèle.

Calendrier des fêtes

(sous réserve de modifications)

JANVIER	
Samedi 6	Sainte-Barbe
Vendredi 12	Vœux de la municipalité - PLEMET
Dimanche 14	Vœux de la municipalité - LA FERRIERE
Dimanche 21	Chants Marins - organisé par la Ferrière Activ'
Vendredi 26	Concours de belote - club des aînés de Plémet
Samedi 27	Repas à emporter - club Plémet Boxe
FÉVRIER	
Vendredi 2	Spectacle - organisé par l'Ecole St Joseph
Samedi 3 et Dimanche 4	Fest Noz et concours Gallo - Truite du Ridor
Vendredi 9	Loto - organisé par la Chorale Vocalizon
Vendredi 16	Loto - organisé par l'APE Laurenan / Gomené
Samedi 17 et Dimanche 18	Théâtre - organisé par Familles Rurales
Dimanche 18	Repas Paroissial
Samedi 24 et Dimanche 25	Théâtre - organisé par Familles Rurales
MARS	
Samedi 2 et Dimanche 3	Concours de palets - organisé par le Palet Club
Mercredi 6	Carnaval - organisé par la municipalité
Jeudi 14	Foire de Saint Lubin - de 8h à 14h
Samedi 16	Repas - organisé par l'Amicale des Pompiers
Mardi 19	Commémoration
Vendredi 29	Loto - organisé par l'OGEC
Samedi 30	Concert - organisé par SWING 22

Sudoku

1		6			2		4	
	3		4		7		5	1
					6	2		
3		9			8			
7	2						8	3
			1			9		4
		3	7					
5	8		9		1		3	
	1		8			4		2

A vos casseroles : Verrine de crevettes aux fruits exotiques et huile de vanille



INGRÉDIENTS POUR 12 VERRINES

- poivre et sel
- 4 cuillères à soupe d'huile de vanille
- 400 gr de crevettes décortiquées cuites
- 8 tranches d'ananas
- 6 fruits de la passion
- 3 avocats bien mûrs
- 4 cuillères à soupe de sauce soja
- 2 citrons verts

PRÉPARATION :

Etape 1 : Découper les avocats et l'ananas en petits carrés, ouvrir les fruits de la passion et déposer le jus et les graines des fruits dans un saladier, ajouter le jus des citrons verts
Etape 2 : Ajouter les crevettes, bien mélanger, saler très peu mais bien poivrer
Etape 3 : Ajouter les cuillères d'huile de vanille et de soja. Bien mélanger afin de bien faire macérer l'ensemble
Etape 4 : Mettre au réfrigérateur quelques heures. Répartir dans des petites verrines et servir bien frais

« Pour faire votre propre huile de vanille, 1 litre d'huile d'olive de bonne qualité, 2 gousses de vanille et laisser macérer quelques jours en secouant de temps en temps... Les crevettes peuvent être remplacées par des langoustines ou langoustes ou encore homards. Vous pouvez servir ce plat aussi en entrée... »

(recette « Marmiton »)

Dictons

*Le vent du jour de l'an souffle moitié de l'an
Belle avoine en février donne l'espérance au grenier
Des fleurs qui s'ouvrent en mars, on n'en a que le regard*

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue à Noémie et Valentin GUZEL reprenant le bar-tabac « Le Rendez-vous des Cyclos » - tél : 02.96.25.60.13

500 trucs et astuces

Peau de banane :

- frotter les feuilles des plantes d'intérieur avec une peau de banane les rendra plus brillantes
- enterrer une peau de banane au pied d'une plante apportera des nutriments

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est un règlement européen valable dans toute l'Union Européenne et portant sur la manière dont les entreprises et autres organisations doivent se comporter vis-à-vis des données personnelles.

Soucieux de permettre aux citoyens de contrôler la manière dont leurs données sont utilisées et de protéger « les droits et libertés des personnes physiques », ce règlement établit des exigences strictes en matière de procédures de traitement des données, de transparence, de documentation et de consentement utilisateur pour les organisations qui traitent des données personnelles dans l'Union Européenne.

Ainsi nous ne détaillerons plus dans le bulletin les noms pour les naissances, mariages, décès.

UFC que choisir

02 96 78 12 76

Ouverture Mairies

PLEMET

3 rue des Etangs - 22210 PLEMET - Tél. : 02 96 25 61 10
accueil@plemet.fr - www.plemet.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30
Jeudi et Samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIERE - Tél. : 02 96 26 75 59
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

Assistante sociale

Renseignements et contact au 02.96.28.11.01 auprès du secrétariat à la Maison du Département de Loudéac.

Enfance

Assistants maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie et sur le site internet www.plemet.fr

Horaires du Multi-accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

Relais parents assistants maternels

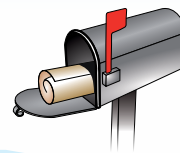
Loudéac Communauté Centre Bretagne
4/6 bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 60 50
Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

Maison des Services Publics de Loudéac

Héberge les structures suivantes :

- Passeport Biométrique ● Carte Nationale d'Identité
 - Point Numérique Immatriculations et Permis de Conduire
 - CAF ● CPAM ● CICAS
 - Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
 - Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17
- Renseignement et contact : 15 rue de Moncontour
22600 Loudéac - Tél. : 02 96 66 48 37

Mémento - Permanences



Permanences des élus

M^{me} le Maire : les mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h sur rendez-vous au 02 96 25 61 10.

Adjoints : le samedi matin de 10h à 12h sans rendez-vous.

- | | |
|-----------------------|---------------------------|
| ● Samedi 6 Janvier : | Pierre-Yves BLOUIN |
| ● Samedi 13 Janvier : | Delphine BEUREL |
| ● Samedi 20 Janvier : | Didier PIGNARD |
| ● Samedi 27 Janvier : | Romain BOUTRON |
| ● Samedi 3 Février : | Chantal NÉVO |
| ● Samedi 10 Février : | Patrick RAULT |
| ● Samedi 17 Février : | Elisabeth POINEUF |
| ● Samedi 24 Février : | Ronan FERNANDEZ |
| ● Samedi 2 mars : | Elodie BOUTBIEN |
| ● Samedi 9 mars : | Pierre-Yves BLOUIN |
| ● Samedi 16 mars : | Delphine BEUREL |
| ● Samedi 23 mars : | Didier PIGNARD |
| ● Samedi 30 mars : | Romain BOUTRON |
| ● Samedi 6 avril : | Chantal NÉVO |

Carte d'identité/Passeport

Prenez rendez-vous en ligne sur notre site www.plemet.fr

Service du CIAS

- Aide et soins à domicile / téléassistance : 02 96 66 09 06
 - Portage de repas à domicile : 02 96 66 14 61
 - Transport à la demande - Mobi Bretagne Centre : 0 810 22 22 22
- Le CLIC** : Accompagnement des personnes aux démarches de maintien à domicile - Contact : 02 96 66 21 06

Recensement militaire (ou « recensement citoyen »)



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser en mairie (muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents), entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de son anniversaire. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le recensement

militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Les déchetteries

Loudéac : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
Plémet : du mardi au samedi de 14h à 17h45 - 06 73 41 94 96
La Chêze : le lundi de 14h à 17h45 / les jeudis et samedis de 9h à 11h45 - 06 73 41 94 96

Les urgences

- Pompiers : 18 / 112 ● Police : 17 ● SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37 ● SAMU Social : 115
- Personnes sourdes et malentendantes : 114
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÊZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22